



Remboursement dépôt de garantie

Par **cycy**, le **28/01/2008** à **11:52**

Bonjour, rnNous avons loués un appartement du 01/07/05 au 21/11/07. Nous recevons aujourd'hui notre remboursement du dépôt de garantie (normalement 1450 euros) et à notre grande surprise ils nous remboursent rien et nous leur devons 1128 euros. En effet ils nous demandent une régularisation de charges 2005, 2006, 2007 soit 1631 euros. Sont ils dans leur droit ou est ce que ce n'est pas une erreur, mauvaise gestion de leur part ? Ils nous retirent également 722 euros pour remplacer une moquette beige un peu tâchée de plus de deux ans. Quand parle t on d'usure normale ? rnMerci pour vos réponses. rnCordialement.rnCHARRIER Cyrielle